

Date 09/12/2022

Délibération n°2022-07-01

Département du Nord
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°114

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
=====

En exercice : 13	Présents : 9	Procurations : 1	Votants : 10
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 12/12/2022
et publié le 12/12/2022



L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 22 novembre 2022, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Elisabeth BOITTEAUX, Mme Françoise SANTERRRE, M. Jean-Michel QUENESSON, M. Rodrigue SANterRE, M. Jean-Pierre HIRON, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Sarah FLAVIGNY, Mme Marie-Paule DAVAIN, m. Alain GOBERT

Etaient absents et ayant donné procuration : Mme Emilie MAROUZE à Mme Guislaine BLARY

Mme Guislaine BLARY Emilie MAROUZÉ est élue secrétaire de séance.

Objet : Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal n'ayant pas délégué au maire l'exercice des droits de préemption, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire de demandes de déclaration d'intention d'aliéner.

Elle concerne les immeubles sis :

- 18 rue du Fayt
- 9 rue d'Audencourt
- 2 rue de la Tour
- 2 bis rue du Maréchal Leclerc
- 3 et 5 rue de la Sotière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

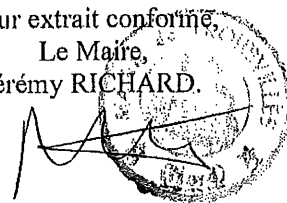
de ne pas exercer son droit de préemption urbain communal sur les immeubles sis :

- 18 rue du Fayt
- 9 rue d'Audencourt
- 2 rue de la Tour
- 2 bis rue du Maréchal Leclerc
- 3 et 5 rue de la Sotière

de mandater monsieur le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à cette décision.

NDLR : les déclarations d'intentions d'aliéner, en ce qu'elles contiennent des informations relatives au patrimoine des particuliers, ne sont pas communicables à des tiers (CADA, 28 mars 2002, n° 20021264).

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jérémy RICHARD.



Date **09/12/2022**

Délibération n°2022-07-02

Département du Nord
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°115

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
=====

En exercice : 13	Présents : 9	Procurations : 1	Votants : 10
------------------	--------------	------------------	--------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 12/12/2022
et publié le 12/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 22 novembre 2022, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Elisabeth BOITTEAUX, Mme Françoise SANTERRRE, M. Jean-Michel QUENESSON, M. Rodrigue SANTERRE, M. Jean-Pierre HIRON, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Sarah FLAVIGNY, Mme Marie-Paule DAVAIN, m. Alain GOBERT

Etaient absents et ayant donné procuration : Mme Emilie MAROUZE à Mme Guislaine BLARY

Mme Guislaine BLARY Emilie MAROUZÉ est élue secrétaire de séance.

Objet : Tarif Marché de Noël

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs à l'occasion du marché de Noël

Bière de Noël	3€
Picon bière	3€
Bière sans alcool	2.50€
Soft	2€
Eau minérale	1€
Part quiche	3€
Salade composée + part quiche	4€
Croque Monsieur	3€
Croque Monsieur + salade composée	4€
Huîtres	1€ pièce

Le conseil municipal adopte les tarifs à l'unanimité

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jérémy RICHARD